



Association des Personnes Handicapées du Kamouraska-Est
612, rue Taché
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
(418) 492-7149

Chronique de l'APHK

Bonjour,

Par le biais de sa chronique mensuelle, l'APHK vient vous informer sur différents sujets touchant les personnes handicapées. Vous pouvez nous contacter au 418 492-7149 pour des informations supplémentaires. Pour notre première chronique, laissez-nous vous parler de l'APHK.

C'est quoi l'APHK?

L'Association des Personnes Handicapées du Kamouraska-Est est un organisme communautaire à but non lucratif qui a vu le jour le 1^{er} février 1984. Nous croyons que les personnes handicapées ont leur place au sein de leur communauté et nous souhaitons faire tomber les préjugés auxquels elles ont à faire face afin de faciliter leur intégration.

La mission de l'APHK, c'est quoi?

Notre mission est de promouvoir et de défendre les droits et intérêts des personnes handicapées et de leur famille.

Quels sont les objectifs de l'APHK?

- Promouvoir la personne handicapée comme personne à part entière;
- Promouvoir le développement et le maintien de services adaptés tels le transport, l'emploi, ressources résidentielles, l'intégration scolaire ou autres dossiers issus des besoins des membres.
- Sensibiliser et informer les membres et la population en général;
- Favoriser l'accès à des activités d'intégration sociale pour le développement de nos membres.

Qui peut devenir membre de l'Association et comment le devient-on?

Toute personne vivant sur le territoire du Kamouraska-Est, soit de Saint-Philippe-de-Néri jusqu' à Saint-Alexandre, peut devenir membre en se procurant sa carte au coût de 7.00\$ par année.

À l'APHK, tout le monde est le bienvenu!

Notre association compte deux types de membres :

Personne handicapée : Définition officielle selon la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale :

Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.

Membre ami : Toute personne qui n'a pas de limitation, mais qui désire tout de même apporter sa contribution à notre organisme parce qu'elle a foi en notre mission et qu'elle croit que les personnes handicapées ont leur place dans notre communauté.

C'est quoi les avantages de devenir membre?

En devenant membre, vous recevrez notre journal trimestriel « Infokam » qui vous informera sur différents sujets touchant les personnes handicapées. Vous aurez aussi la possibilité de participer aux grandes activités thématiques : Journée Plein Air, Saint-Valentin, Déjeuner-quilles, Halloween, Noël, etc.